

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: PROPYLENE GLYCOL
N° CE	: 200-338-0
N° CAS	: 57-55-6
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119456809-23
Code du produit	: MPG

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERCHIMIE

ZAC du Parc 13 rue Louis Blériot

FR- 77290 COMPANS

T T: +33 (0)1 64 77 76 27

[qualite@interchimie.fr](mailto:qualite@interchimie.fr) - [www.interchimie.fr](http://www.interchimie.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII  
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : PROPYLENE GLYCOL  
N° CAS : 57-55-6  
N° CE : 200-338-0

Nom	Identificateur de produit	%
propane-1,2-diol	N° CAS: 57-55-6 N° CE: 200-338-0 N° REACH: 01-2119456809-23	$\geq 99$

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après inhalation : A fortes concentrations : Gorge sèche/mal de gorge.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une légère irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur.  
Symptômes/effets après ingestion : Grandes quantités : Crampes/contractions musculaires incontrôlées. Douleurs abdominales, nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.  
Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les déversements peuvent être glissants. Evacuer la zone.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Protection contre les UV.  
Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Plastique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	168 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	260 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	26 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	183 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	572 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	57,2 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	50 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	20000 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection des mains:**

Gants de protection

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide visqueux.
Odeur	: Négligeable.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: < -20 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 184 °C (1003.2 hPa)
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 104 °C (1000.1 hPa)
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C (1000.1 hPa - 1014 hPa)
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6,5 – 7,5 (10%)
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Ether: 12 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: -1,07 (20.5°C) équivalent OCDE 107
Pression de vapeur	: 0,2 hPa (20°C)
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1.03 (20°C)
Densité relative de vapeur à 20°C	: 2,6
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Conductivité : 4,4 µS/m

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Agents réducteurs forts. Acides forts. Eau.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée.

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)	
DL50 orale rat	22000 mg/kg de poids corporel (équivalent OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (équivalent OCDE 402)

propane-1,2-diol (57-55-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	317 mg/l /2h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6,5 – 7,5 (10%)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6,5 – 7,5 (10%)  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1700 mg/kg de poids corporel (valeur expérimentale)

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Indications complémentaires : Une exposition prolongée à de hautes concentrations peut avoir des effets néfastes sur certains organes comme le foie ou les reins.  
Insuffisance rénale chronique  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)	
CL50 - Poisson [1]	40613 mg/l 96h - oncothynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	18340 mg/l 48h - Ceriodaphnia dubia ( EPA 600/4-90/027)
CE50 96h - Algues [1]	19000 mg/l 96h - Pseudokirchneriella subcapitata (OCDE 201)
CE50 96h - Algues [2]	19100 mg/l 96h - Skeletonema costatum (OCDE 201)

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

NOEC chronique crustacé	13020 mg/l EPA 600/4-89-001 - 7jours - Ceriodaphnia sp
-------------------------	--------------------------------------------------------

### propane-1,2-diol (57-55-6)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l 96h
--------------------	----------------

CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l 48h
----------------------	----------------

CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l 72h
-----------------------	----------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

Biodégradation	81,7 (<) % 28 days OCDE 301F
----------------	------------------------------

### propane-1,2-diol (57-55-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

BCF - Poisson [1]	0,09
-------------------	------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,07 (20.5°C) équivalent OCDE 107
------------------------------------------------	------------------------------------

Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
------------------------------	--------------------------

### propane-1,2-diol (57-55-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,07
------------------------------------------------	-------

Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
------------------------------	--------------------------

## 12.4. Mobilité dans le sol

### PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Ecologie - sol	Faible adsorption.
----------------	--------------------

### propane-1,2-diol (57-55-6)

Mobilité dans le sol	< 1 (log Koc)
----------------------	---------------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Pas de preuve signalée concernant cet effet.

## 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 07 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre**  
Non réglementé

**Transport maritime**  
Non réglementé

**Transport aérien**  
Non réglementé

**Transport par voie fluviale**  
Non réglementé

**Transport ferroviaire**  
Non réglementé

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

**Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**  
Non listé dans l'annexe XVII de REACH



# PROPYLENE GLYCOL

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 280).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE